

## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 27 avril 2011

**Convocation** du: 17 mars 2011

PRESENTS à l'ouverture de séance : GIROUD C. - ANDRE C. – CLARET M. - FERREIRA J. - GERBELOT M. - GINET R. - MARLIERE C. - ORTOLLAND A. - PAULAIS JJ. - PICON A. - REVIL MD. - ROSSET E. - THOMAS M. - TRUCHE P. -

Arrivée en cours de séance : SARDET D.

EXCUSE : BUGNARD JJ FONTAINE JP. - LAPERRIERE M. – PENOT G. - PETITCOLAS F. – PILLET J. - ROSSILLON JL. -

Monsieur Jean-Jacques PAULAIS est élu secrétaire de séance (rapport 1).

Aucune observation n'étant formulée sur le compte-rendu de séance du 2 mars 2011, le Conseil Municipal accepte d'inscrire en point supplémentaire à l'ordre du jour l'approbation d'une convention avec ERDF pour servitude de passage impasse des fleurs (rapport VI/3).

Avant l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- Fourniture de plants par l'entreprise PRIMFLORES-TRIQUET de SAINT GIROD pour les massifs et vasques dans le cadre du fleurissement 2011 ; le coût s'élève à la somme de 11 352.89 € TTC.

- Fourniture de plants par l'entreprise PRIMFLORES-TRIQUET de SAINT GIROD dans le cadre de la distribution à la population ; le coût est de 3 165 € TTC.

- Choix de l'entreprise AMELIOR de MERY pour des travaux de création d'un bureau à l'école élémentaire ; le montant de cette prestation s'élève à la somme de 15 540.66 € TTC

- Approbation de la proposition de prestation de la SOCIETE BERGER LEVRAULT, mandataire du groupement avec l'ASADAC pour la fourniture et l'installation de logiciels concernant les lots environnement comptable, gestion des ressources humaines et environnement vie administrative. Le coût de cette prestation s'élève à 7 246.56 € TTC avec maintenance à 3 203.16 € TTC par an et constitue l'offre PACK e.magnus auxquels s'ajoutera la formation (736.73 € TTC par jour).

Le lot 4 – gestion des services péri-scolaires - est attribué à la SOCIETE BERGER LEVRAULT pour un coût de 4 036.50 € TTC pour une licence concédée pour trois années avec des coûts d'installation de 2 616.84 € TTC.

*Monsieur Le Maire se retire. Monsieur Robert GINET est élu président de séance.*

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DU BUDGET PRINCIPAL (rapport IV/1 et IV/1 bis)**

Le compte administratif 2010 du budget principal, conforme au compte de gestion dressé par le Trésorier, fait apparaître :

- En section de fonctionnement :
  - les dépenses globales s'élèvent à 1 910 621.58 € dont 1 891 060.20 € au titre des dépenses réelles qui concernent principalement : des charges à caractère général (497 382.99 €) , des charges de personnel (682 790.01 €) et autres charges de gestion courante (604 465.76 €) , ainsi que des charges financières pour 106 421.44 €.
  - Les recettes globales de l'exercice s'élèvent à 3 190 912.74 € dont 3 143 428.36 € au titre des recettes réelles. Le chapitre impôts et taxes représente une somme de 2 154 005.25 € alors que les

sentent un produit de 761 242.70 €

ionnement de ce budget s'est effectuée avec

1.16 €

- En section d'investissement :
  - les résultats de l'exercice s'élèvent en dépenses à la somme de 2 225 762.46 € dont 2 158 667.08 € de dépenses réelles. Outre les charges financières qui représentent une somme de 246 155.71 €, les dépenses d'équipement s'élèvent à 1 912 511.37 € avec des investissements importants sur les bâtiments (façades de la salle d'animation – peintures de la chapelle de Dressy – aménagements divers aux écoles – etc...) et sur les infrastructures La voirie représente un point important avec une somme de 792 485.35 € qui a été affectée notamment à l'aménagement de la rue de Ceneselli, la rue des Sapins, la rue Lamartine. La requalification du quartier de la gare, une première tranche d'aménagement dans le cadre du PAE Les Bois ainsi que des travaux sur le réseau d'eaux pluviales route de Rumilly font partie également des chantiers qui ont marqué l'année 2010. Des acquisitions foncières ont aussi été réalisées avec l'achat d'un bâtiment en zone artisanale pour les services techniques, des terrains pour la construction de la nouvelle école et pour la réalisation de jardins familiaux notamment. L'équipement en matériel des services techniques a été renforcé avec un camion, une saleuse et un véhicule Piaggio. Le solde d'investissement reporté en dépenses au titre de l'année 2009 s'élève par ailleurs à 381 568.29 €.
  - en recettes d'investissement, une somme globale de 1 742 641.45 € a été enregistrée dont 1 703 470.07 € de recettes réelles, telles que le produit des subventions et les dotations (fonds de compensation de TVA et taxe locale d'équipement). Les crédits restant à réaliser à la clôture de l'exercice se montent à 1 049 220 € en dépenses et 831 236 € en recettes.

*Le besoin de financement de la section d'investissement (réalisations 2010 et restes à réaliser) s'élève à la somme de 864 689.30 €*

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion présenté par le Trésorier ainsi que le compte administratif de l'exercice 2010, tant en dépenses qu'en recettes et pour les deux sections.

*Retour de Monsieur le Maire qui reprend la présidence de l'Assemblée.*

Le Conseil Municipal décide de répartir l'excédent de fonctionnement de 1 280 291.16 € constaté en 2010 sur l'exercice 2011 de la manière suivante :

- Affectation en section d'investissement de la somme de 1 172 674 € au compte 1068 pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2010, (1 082 673.30 €) et le financement de nouveaux projets ;
- Maintien à la section de fonctionnement d'une somme de 107 617.16€ au compte 002.

#### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 (rapport IV/2).**

Après avis de la commission des finances, les propositions de budget 2011 sont les suivantes :

- Section de fonctionnement : les propositions sont équilibrées en recettes et en dépenses à la somme 3 334 211 €, sachant que cette section tient compte notamment :
  - des besoins financiers des budgets annexes pour assurer l'équilibre de leurs services : 450 000 € pour la Caisse des Ecoles – 17 000 € pour le CCAS).Les dépenses réelles de fonctionnement représentent une somme de 2 044 035 € et viennent couvrir les charges de personnel, charges à caractère général, charges de gestion courante et charges financières. Un crédit de 1 273 040 € est inscrit au titre du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Le Service des Finances Locales a notifié à la Commune les bases fiscales pour l'exercice 2011. La réalisation de 2 % prévue par la loi de finances et des variations physiques constatées se décomposent comme suit :

0,

- foncier non bâti : 41 300
- contribution foncière des entreprises : 983 100.

Parallèlement, les taux d'imposition ont été recalculés par les Services de l'Etat pour tenir compte des transferts de fiscalité liés à la réforme de la taxe professionnelle, notamment en ce qui concerne la taxe d'habitation. Les nouveaux taux sont les suivants :

- taxe d'habitation 13.60 %
- foncier bâti 23.47 %
- foncier non bâti 34.88 %
- contribution foncière des entreprises 21.17 %

Compte tenu des projets importants en cours, notamment le projet de second groupe scolaire, et suite aux travaux de la commission des finances, une évolution de ces taux est proposée de la manière suivante :

- taxe d'habitation 13.80 %
- foncier bâti 24.40 %
- foncier non bâti maintien à 34.88 %
- contribution foncière des entreprises 22.70 %

ce qui permettrait ainsi d'assurer un produit fiscal de 1 581 133 €.

Les autres recettes de fonctionnement sont constituées par les dotations et participations, le produit des loyers (notamment des entreprises) et le produit des services.

- Section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 4 398 914 € (tenant compte des restes à réaliser).

Des investissements importants sont prévus notamment :

- au titre des acquisitions foncières telles que : terrain au nord du futur centre de secours – bâtiment annexe de l'ancienne maison de retraite – terrains de voirie rue de La Chambotte et divers.
- pour le projet de nouveau groupe scolaire avec des crédits budgétaires affectés aux acquisitions foncières et aux dépenses d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre en vue de la mise au point du projet.
- pour les bâtiments, on peut noter : l'achat d'un bungalow et l'aménagement d'un bureau à l'école élémentaire – la maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un restaurant scolaire à l'école maternelle - réfection de l'escalier de la salle d'animation – la maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation de la maison des associations – la réalisation des salles socio-sportives destinées au tennis et à la boule lyonnaise – la climatisation du centre administratif – etc...
- en matière de réseaux, des aménagements importants sont également prévus sur la voirie communale, des études pour la sécurisation route d'Aix (rue du Revard), les réseaux dans le cadre du PAE Les Bois, l'éclairage public, les eaux pluviales, le remplacement de bornes à incendie et le mobilier urbain. Sont également programmés un démarrage des travaux d'extension du cimetière, de réalisation d'une aire de jeux et la création des jardins familiaux.
- des équipements complémentaires sont également prévus pour les services techniques (achat d'un tracteur), les écoles (mobilier scolaire et informatique) ou encore le centre administratif (informatique).

Le Conseil Municipal approuve le projet de budget 2011, tant en dépenses qu'en recettes et pour les deux sections.

Il accepte également, après discussions, les taux d'imposition 2011 tels que proposé ci-dessus.

*Monsieur le Maire se retire. Monsieur Robert GINET est élu président de séance.*

### ET CREDITS DE PAIEMENT 2011 (AP/CP). – rapport IV/3.

et des engagements en matière d'investissement, le Conseil Municipal en annexe au présent procès-verbal. re pour l'ensemble des formalités à accomplir.

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DU SERVICE DE L'EAU – rapport IV/4 et IV/4 bis.

Le compte administratif 2010 du budget de l'eau, conforme au compte de gestion présenté par le Trésorier, fait apparaître :

En section de fonctionnement :

- Les dépenses globales s'élèvent à la somme de 339 916.94 € dont 303 232.98 € au titre des dépenses réelles. Les charges de gestion courante représentent une somme de 284 035.10 € avec :
  - Les frais de gérance versés à la SOCIETE SAUR,
  - la redevance de l'Agence de l'Eau,
  - les participations aux charges des syndicats (syndicat de la Veise et Sivu du Rigolet),
- Les charges d'intérêts d'emprunts représentent en 2010 une somme de 19 197.88 €.
- Les recettes globales s'élèvent à 463 771.79 € dont 451 535.49 € au titre des recettes réelles. Elles proviennent essentiellement du produit de la vente de l'eau pour un montant de 446 460.87 € tenant compte de l'arriéré de facturations auprès des usagers.

*L'excédent de fonctionnement constaté sur l'exercice 2010 est de 123 854.85 €*

En section d'investissement :

- Les dépenses 2010 s'élèvent à 338 355.81 € pour remboursement du capital des emprunts et travaux de renforcement de réseau notamment dans le cadre du PAE Les Bois ainsi que l'intégration de la part des travaux du réservoir des Griots revenant à la Commune.
- Le déficit antérieur reporté en dépenses de 47 836.62 €
- Les recettes de l'exercice s'élèvent à 358 418.42 € avec notamment un emprunt pour le réservoir des Griots.

*Le résultat d'investissement de l'exercice fait donc ressortir un besoin de financement de 27 774.01 €.*

- Les restes à réaliser à la clôture de l'exercice 2010 se montent à la somme de 42 500 € en dépenses et à 5 5850 € en recettes.
- 

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion présenté par le Trésorier et le compte administratif du service de l'eau de l'année 2010 (dépenses et recettes et pour chacune des deux sections).

*Retour de Monsieur le Maire qui reprend la présidence de l'Assemblée.*

Le Conseil Municipal décide de répartir l'excédent de fonctionnement de 123 854.85 € constaté en 2010 sur l'exercice 2011 de la manière suivante :

- Affectation en section d'investissement de la somme de 88 980 € au compte 1068 pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2010, (64 424.01 €) et le financement de nouveaux projets ;
- Maintien à la section de fonctionnement d'une somme de 34 874.85 € au compte 002.

*Monsieur André PICON se retire.*

### VOTE DU BUDGET 2011 DU SERVICE DE L'EAU – rapport IV/5.

Les propositions présentées par la commission des finances pour l'année 2011 sont les suivantes :

En section de fonctionnement, les recettes et les dépenses sont équilibrées à la somme de 340 176 €. Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à la somme de 253 274 € comprenant les frais de gestion du réseau par la SAUR (revus dans le cadre de la consultation pour un nouveau contrat de gérance initié en 2011), les participations au Syndicat de la Veise (tenant compte des disponibilités

SIVU du Rigolet, la redevance de l'agence de l'eau et les charges

n de l'eau sont estimées à 282 500 €, avec une tendance à la baisse de  
à l'augmentation des familles raccordées au réseau.

Un excédent de 34 074 € de l'année 2010 est reporté sur 2011.

La section d'investissement est équilibrée à la somme de 191 065 € tenant compte des restes à réaliser au 31 décembre 2010. Outre le remboursement du capital des emprunts et les sommes affectées aux amortissements, une somme de 54 988 € est inscrite en prévision d'investissements futurs pour des travaux de renforcement du réseau.

Le Conseil Municipal approuve le budget 2011 tant en dépenses qu'en recettes et pour les deux sections du service de l'eau.

#### **RENOUVELLEMENT DE BAUX PRECAIRES POUR DES APPARTEMENTS A L'ECOLE PRIMAIRE – rapport IV/6.**

Le 7 décembre 2002, le conseil municipal a accepté la location à Monsieur Jean-Luc MERCIER, d'un appartement 20D situé au deuxième étage de l'école primaire. L'indemnité d'occupation s'élève à 240 € hors charges.

De même par délibération du 30 août 2003 complétée par celle du 11 juillet 2007, le conseil municipal a accepté la location, à Madame Godelieve DE DECKER, d'un appartement situé au deuxième étage de l'école primaire. L'indemnité d'occupation s'élève à 380 € hors charges.

La durée de ces locations, approuvée du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011, doit être réétudiée pour être éventuellement reconduite pour chacun des contrats pour 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011 avec tacite reconduction pour une fois maximum sous réserve qu'entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 6 septembre 2011, aucune demande de logement d'un instituteur de l'Education Nationale ne nous soit transmise, laquelle devient prioritaire.

Le Conseil Municipal confirme la location à Monsieur Jean-Luc MERCIER d'un appartement à l'école primaire, pour une durée de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011, pour une indemnité d'occupation de 242 € hors charges et à Madame Godelieve DE DECKER, d'un appartement à l'école primaire, pour une durée de 6 mois, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011 pour une indemnité d'occupation de 384 € hors charges

Il donne pouvoirs à Monsieur le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

Toutes ces locations d'appartements, normalement réservées aux enseignants, sont donc précaires.

#### **MODIFICATION D'UN CONTRAT DE VENTE D'HERBE – rapport IV/7.**

Le 10 novembre 2010, le conseil municipal a approuvé l'établissement d'un contrat de vente d'herbe pour l'année 2011 à Monsieur Frédéric CHARPY. Ce dernier fait savoir qu'il s'est constitué en Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC) LE CHENELET. Il convient donc de prendre note de cette évolution afin d'établir le contrat d'herbe avec cette nouvelle entité.

Le Conseil Municipal décide :

- D'établir le contrat d'herbe au nom du GAEC LE CHENELET, dont le siège est à MASSINGY, dans les mêmes conditions qu'initialement défini pour 2011 à savoir pour 97,39€ par an
- De donner pouvoirs à Monsieur le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

#### **VENTE D'UN TERRAIN A LA SOCIETE A.D.G. DANS LA ZONE ARTISANALE LA CHAUDANNE – rapport IV/8.**

La Commune d'ALBENS a été sollicitée par la SOCIETE A.D.G. installée dans la zone artisanale La Chaudanne qui souhaite acquérir une partie de la parcelle communale classée à la section X sous le numéro 432 située en limite de sa propriété.

L'emprise concernée porte sur une surface de 225 m<sup>2</sup> classée au plan d'occupation des sols en vigueur en zone UE.

Le prix envisagé après négociation avec l'acquéreur est de 25 € le mètre carré. La Direction des Finances Publiques, sollicitée pour avis sur le prix envisagé pour la vente, a estimé, par courrier du 25 mars 2011, que ce prix se situe dans la fourchette des valeurs observées au plan local pour des biens comparables et n'appelle pas d'observations particulières de sa part.

Le Conseil Municipal décide en conséquence ::

TE A.D.G. d'une partie de la parcelle X 432 pour 225 m<sup>2</sup> au prix de 25 € net de 5 625 €.

NET et Madame Marie-Dolorès REVIL, avec faculté d'agir ensemble ou enjointe à intervenir en l'Etude de Maître LEFEVRE, notaire à MOUTIERS.

#### **MISE A DISPOSITION D'UN PORTE OUTIL BROYEUR – rapport IV/9.**

Dans le cadre de la démarche zéro pesticide dans laquelle s'est engagée la Commune mais également la Communauté de Communes du Canton d'ALBENS, les élus et services techniques ont été amenés à réfléchir sur les techniques employées pour l'entretien des espaces verts.

Dans certains cas il convient de faire des tontes espacées d'où la nécessité d'avoir un broyeur lors de celles-ci. Dans cette logique de développement durable et afin de mutualiser au mieux les moyens pour la gestion des espaces verts, il est étudié la possibilité de mettre à disposition à la CCCA un porte-outil AGRIA TAJFUN avec broyeur que la Commune a acquis en 2007 pour un montant de 14 600 €HT.

Cette mise à disposition se ferait moyennant une participation à hauteur de 50 % des coûts d'entretien et de réparation avec réservoir de carburant plein lors de la mise à disposition et de sa restitution.

Après discussions, le Conseil Municipal décide :

- D'établir une convention de mise à disposition en fonction des éléments définis ci-dessus
- De donner pouvoirs à Monsieur le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

#### **ZAC LE JARDIN DES POETES : approbation d'un avenant au traité de concession – rapport V/1.**

Par délibération du 21 avril 2006, le Conseil Municipal a confié à la SOCIETE SEMCODA la mise en œuvre d'un projet urbain comprenant la réalisation d'un programme de construction d'immeubles à usage d'habitat collectif, de surfaces de bureaux ou d'activités, de commerces de proximité ainsi qu'un ou des équipements publics, ceci sous la forme d'une zone d'aménagement concertée dénommée « Le Jardin des Poètes ».

Le traité de concession, signé le 10 mai 2006 a fait l'objet de deux avenants approuvés par le Conseil Municipal les 11 avril 2007 et 5 décembre 2007 permettant d'actualiser le projet, tant au niveau financier qu'en ce qui concerne le programme et l'échéancier.

Les conditions économiques n'ayant pas permis d'achever cette opération comme prévu dans les contrats respectifs, un avenant n° 3 est proposé afin de proroger la durée du traité de concession de cinq ans, soit jusqu'au 23 mai 2016.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet d'avenant n° 3 à signer avec la SOCIETE SEMCODA tel que défini ci-dessus, lequel est annexé à la présente délibération.
- de donner pouvoir à Monsieur Robert GINET et Madame Marie-Dolorès REVIL, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, pour signer ledit avenant.

#### **AMENAGEMENT D'UN BUREAU DANS LES LOCAUX DE L'ECOLE ELEMENTAIRE : autorisation de dépôt d'une déclaration préalable – rapport VI/1.**

Dans le cadre du recrutement d'un animateur-coordonateur d'équipe aux écoles d'Albens, un bureau doit être aménagé afin d'accueillir celui-ci.

Ce bureau se trouverait dans les locaux de l'école élémentaire dans le bâtiment de l'ancienne cantine. L'aménagement de ce bureau implique le changement d'une fenêtre en porte-fenêtre.

Une déclaration préalable doit donc être déposée pour ce changement de façade du bâtiment.

Après discussions, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur François PETITCOLAS et/ou Monsieur José FERREIRA à déposer et signer la déclaration préalable pour le remplacement d'une fenêtre en porte-fenêtre à l'école élémentaire d'Albens,
- De donner pouvoir à Monsieur François PETITCOLAS et Monsieur Robert GINET avec facultés d'agir ensemble ou séparément, pour toutes autres formalités nécessaires au bon déroulement de ces travaux.

## IVIALES A POUILLY – rapport VI/2.

dans le secteur de Pouilly, un nouveau réseau d'eaux pluviales doit être « Pouilly » jusqu'au Nant de Pouilly.

Ces travaux seraient réalisés par le Service Technique.

Ce réseau traverse des parcelles privées appartenant à Monsieur BILLAT Robert. Avant de commencer la phase travaux, l'autorisation du propriétaire pour passer les canalisations sur son terrain est nécessaire. Une convention doit donc être signée entre la commune et Monsieur BILLAT.

Après discussions, le Conseil Municipal décide de :

- Autoriser Monsieur le Maire et/ou Monsieur Robert GINET à signer la convention relative à une autorisation de passage d'un réseau d'eaux pluviales avec Monsieur BILLAT Robert concerné par ce projet de création d'un réseau d'eau pluviale dans le secteur de Pouilly,
- Autoriser Monsieur le Maire et/ou Monsieur Robert GINET à signer l'ensemble des pièces du dossier .

Arrivée de Monsieur Dominique SARDET , retenu précédemment par d'autres engagements.

## ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2011 – rapport VII/1.

Sur proposition de la Commission Animation, le Conseil Municipal attribue les subventions aux associations pour l'année 2011 de la manière suivante :

| Association   | Subvention 2011 | Subventions Exceptionnelles 2011 |
|---|-----------------|----------------------------------|
| ACCA (chasse)   | 100.00 "        |                                  |
| ADACA   |                 | 600.00 "                         |
| ADIL (agence départementale d'information sur le logement)  | 30.00 "         |                                  |
| AEMC (association des étangs et des moulins de Crosagny)<br><i>Robert GINET ne prenant pas part au vote</i> | 250.00 "        |                                  |
| Alzheimer Savoie  | 100.00 "        |                                  |
| Amicale des Sapeurs Pompiers d'Albens   | 300.00 "        |                                  |
| Anciens Combattants   | 200.00 "        |                                  |
| APE<br><i>Christian ANDRE ne prenant pas part au vote</i>   | 300.00 "        |                                  |
| Arc-en-Ciel   | 100.00 "        |                                  |
| ARCHE (association pour la recherche en cancérologie et hématologie)  | 250.00 "        |                                  |
| Assoc. française des sclérosés en plaque  | 60.00 "         |                                  |
| ATD Quart-Monde<br><i>Martine CLARET ne prenant pas part au vote</i>  | 75.00 "         |                                  |
| Avenir d'Albens<br><i>André PICON ne prenant pas part au vote</i>   |                 | 3 200.00 "                       |
| Autisme Savoie  | 100.00 "        |                                  |
| Banque Alimentaire  | 300.00 "        |                                  |
| Centre régional Léon Bérard   | 150.00 "        |                                  |
| Chantal Mauduit Namasté   | 30.00 "         |                                  |
| Club de Modélisme Ferroviaire   |                 | 800.00 "                         |
| Comité de Fleurissement   |                 |                                  |
| Comité Handisport   | 50.00 "         |                                  |
| Communes Solidaires<br><i>Robert GINET ne prenant pas part au vote</i>                                      | 500.00 "        |                                  |
| Don du sang<br><i>Edmond ROSSET ne prenant pas part au vote</i>   | 200.00 "        |                                  |
| Foyer Savoyard de Paris   | 30.00 "         |                                  |
| Insuffisants Rénaux   | 50.00 "         |                                  |
| Karaté Club   | 500.00 "        |                                  |
| Ligue contre le cancer  | 120.00 "        |                                  |
| Papillons Blancs  | 120.00 "        |                                  |

|   |          |  |
|---|----------|--|
|   | 500.00 " |  |
|   | 50.00 "  |  |
|   | 150.00 " |  |
|   | 150.00 " |  |
|   | 50.00 "  |  |
| Téléthon AFM  | 150.00 " |  |
| Secours Catholique (délégation de Chambéry)   | 300.00 " |  |
| Team Greiller Auto Sport  | 200.00 " |  |
| Réussite et bien-être (sophrologie)<br>Michèle THOMAS ne prenant pas part au vote                                   | 100.00 " |  |
| Albanais Globules<br>Martine CLARET . Patrick TRUCHE . Claude GIROUD - Dominique SARDET ne prenant pas part au vote | 250.00 " |  |

Ces subventions viennent en complément des subventions déjà votées en ce début d'année par le Conseil Municipal, à savoir :

- 300,00 € à l'association REVA
- 400,00 € (subvention exceptionnelle) à l'APE pour le Carnaval
- 150,00 € (subvention exceptionnelle) à l'Union Gymnique d'Aix-les-Bains pour l'Aquae Open Tour.

Les subventions à allouer aux associations sportives feront l'objet d'un vote ultérieur, après avis de l'Omnisport. Le Conseil Municipal approuve l'octroi de ces subventions et subventions exceptionnelles telles qu'elles figurent au tableau ci-dessus et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour l'accomplissement des formalités nécessaires au paiement.

#### **CHOIX DE LA ROSIERE 2011 – rapport VII/2.**

La nouvelle Rosière sera couronnée le samedi 21 mai prochain, conformément aux dispositions du legs fait par Benoît PERRET à la Commune d'Albens. Ce legs prévoyait de récompenser la jeune fille la plus méritante, il permet aujourd'hui de mettre à l'honneur une jeune personne impliquée dans la vie locale et qui, par son comportement, incarne un exemple pour la jeunesse.

Pour 2011, au vu de la proposition de la commission animation et culture, le Conseil Municipal désigne à bulletin secret et à la majorité – 14 voix pour - Tiffany PRIEUR (née le 18/10/1991) en qualité de rosière 2011. IL confirme également la bourse de 400 euros qui lui sera allouée.

#### **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE – rapport VIII/3.**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

L'évolution démographique de la commune, la structure des services techniques, et les déroulements de carrière des agents conduisent à faire évoluer les emplois existants.

Aujourd'hui, il est envisagé de créer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet afin de répondre aux besoins actuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la création d'un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 15 mai 2011
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires et notamment la déclaration de vacance de poste auprès du Centre de Gestion de la Savoie et la mise à jour du tableau des effectifs.

#### **APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC LE CNFPT POUR LA FORMATION DES AGENTS – rapport VIII/4.**

Afin de proposer une réponse aux attentes du personnel territorial en matière de formation, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, délégation Rhône Alpes a augmenté et diversifié ses actions de formation donnant lieu quelquefois à une contribution des collectivités (hors cotisation).

Commune et le CNFPT il y a maintenant 3 ans, aussi, afin de régulariser la signature d'une nouvelle convention de partenariat. Cette convention aura été envoyée par voie expresse pour deux périodes supplémentaires d'un an.

collectivité pour certains types de formation.  
Par exemple : habitation électrique et stage de sécurité au travail : 90 € par jour et par agent  
ACMO : 50 € par jour et par agent  
CACES : 170 € par jour et par agent

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la convention à passer entre le CNFPT Rhône Alpes et la Commune d'Albens,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour l'accomplissement des formalités nécessaires.

### **MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL – rapport VIII/3.**

Considérant les décisions prises lors des derniers conseils municipaux notamment en matière de créations de postes,

Le Conseil Municipal accepte le nouveau tableau des effectifs tel qu'il est présenté et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour l'accomplissement des formalités nécessaires.

### **SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ERDF IMPASSE DES FLEURS – rapport VI/3.**

Dans la cadre du projet d'habitation de Monsieur PELLIGRINI, impasse des fleurs à Albens, le raccordement électrique est prévu, par ERDF, au réseau souterrain existant le long de cette voie appartenant à la Commune (parcelle C 1646).

ERDF propose à la Commune une convention de servitudes électriques traversant l'Impasse des fleurs pour permettre le raccordement de ce projet aux réseaux existant. Cette servitude concerne une bande de 6 mètres de long sur 1 mètre de large pour une canalisation électrique souterraine.

Après discussions, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter cette convention de servitudes électrique sur la parcelle C 1646 (Impasse des Fleurs) avec ERDF,
- D'autoriser Monsieur François PETITCOLAS et/ou Monsieur José FERREIRA à signer cette convention avec ERDF,
- De donner pouvoir à Monsieur François PETITCOLAS et Monsieur Robert GINET avec facultés d'agir ensemble ou séparément, pour toutes autres formalités nécessaires à ce dossier.

**Jean-Jacques PAULAIS,**

Secrétaire de séance,

**Claude GIROUD,**

Maire d'ALBENS